Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260907-DEL2026_50-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-50 du 07.09.2026 – (7.5)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, , ROIG Marie-Hélène, BOUILLEROT Céline, DENIS Hugo, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna
GUILLOTO-SALAÜN Alexandra rejoint la séance à 20h07, après l'adoption de la délibération n° 46.

Absents : JOSSE Martial a donné pouvoir à ROUAULT Delphine,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 18** **Votants : 18+1**

Date de convocation : 31/08/2026 Secrétaire : Mme CRESPEL Laurine

DEL2026_50 Versement de la subvention d'équilibre à la société NEOTOA

Par délibération DEL2022-35 du 11/04/2022, le conseil municipal a autorisé l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 6 800.00€ destinée à la construction de 4 pavillons à vocation sociale, et a précisé que cette subvention serait versée au bailleur social qui ferait l'acquisition de ces logements. La société NEOTOA a fait l'acquisition de ces logements.
La société NEOTOA, par courrier du 10/04/2025 a sollicité le versement de cette subvention d'équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 pour) décide :

D'AUTORISER le versement de cette subvention D'équilibre à la société NEOTOA
DE CHARGER Madame la Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le secrétaire ***Le registre dûment signé,***
Pour extrait conforme.
La Maire,

Laurine CRESPEL ***Magali GAUTIER***